



2^e atelier « Territoire »

**Concurrence – compétitivité entre territoire à l'échelle européenne.
Quelles alternatives construire dans une démarche
de coopération et d'émulation ?**

FICHE PROBLÉMATIQUE

Alternatives pour une démarche de coopération et d'émulation :

Le développement des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence, la loi « du Pacte sur la Recherche », la loi « Libertés et Responsabilités des Universités », débouchent sur des choix politiques centrés sur la compétitivité des territoires ; processus particulièrement accélérés avec le remplacement de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) et la disparition du Commissariat Général du Plan au bénéfice du Centre d'Analyse Stratégique (CAS), posent de nombreuses interrogations.

- *Le territoire constitue un lieu pertinent d'élaboration de projets. Comment articuler cette démarche avec une approche d'aménagement du territoire plus large et soucieuse d'un développement équilibré ?*
- *Comment articuler compétitivité, émulation et coopération pour une efficacité sociale pour les salariés et le territoire ?*
- *Quels sont les lieux de décision pertinents (régions, État, Europe) en matière d'aménagement équilibré du territoire ? Quelle approche syndicale au sein de la CES sur cette question ?*
- *Des outils de péréquation apparaissent indispensables. Comment construire ceux-ci ? Les organisations syndicales ont-elles des propositions précises ? N'est-ce pas une question majeure au regard des vives inquiétudes qui se manifestent autour de la décentralisation en France, de la politique européenne dans de très nombreux pays européens ?*
- *Comment créer des outils de péréquation permettant à l'intérieur d'un même territoire (une région) et dans l'environnement du territoire, une véritable équité en droits, en moyens, en ressources de diverses natures ?*
- *Les politiques nationales et européennes n'ont-elles pas besoin de grands projets, porteurs à la fois d'ambitions industrielles, d'ambitions en matière de recherche et d'innovation mais également d'ambitions sociales et territoriales ?*
- *La CGT revendique la mise en place de Comités Interentreprises, interindustries rassemblant les salariés et leurs organisations syndicales des entreprises donneurs d'ordre, des entreprises sous-traitantes. Comment approcher une telle ambition à l'échelle européenne, dans les Comités d'Entreprises Européens ? Comment construire un rapport de force en territoire pour gagner une telle ambition ?*

- *Quelles responsabilités syndicales pour peser sur les rapports entre donneurs d'ordres et sous-traitants afin de juguler le problème du dumping social ?*

Droits nouveaux à conquérir :

- *Gagner la mise en place de Comités interentreprises interindustries, tel que décidé par le 48^{ème} Congrès Confédéral de la CGT.*
- *Imposer une législation du travail qui permette des droits nouveaux au sein des Comités d'Entreprises Européens, des Comités de Groupe.*
- *Revendiquer des moyens, des droits, une reconnaissance syndicale, interprofessionnelle en territoire permettant une concertation et / ou une négociation associant aménagement du territoire, développement économique, place de la recherche, de l'enseignement supérieur.*
- *Imposer des droits nouveaux pour les organisations des salariés pour contrer le dumping social dont les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) sont les premières victimes.*
- *Créer des lieux et des modalités de coopération entre les représentants de la population au niveau régional et les acteurs des entreprises.*